



12e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mard 23 novembre 2021 à 19h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 6^e séance du Conseil général du 6 mai 2021.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
3. Élection d'un représentant PLR à la Commission de sécurité publique en remplacement de Monsieur Jérôme Salvi, démissionnaire.
4. Rapport du Conseil communal relatif à la demande d'un crédit cadre 2022-2025 de CHF 2'574'000.00 TTC d'impulsion à l'électrification de la flotte de véhicules et machines du Service des espaces publics (DREPES).
5. Interpellation du groupe Les Vert-e-s intitulée "Écriture inclusive", déposée lors de la séance du 30 août 2021 et non développée (texte suit).
6. Interpellation du groupe POP intitulée "12^e Unesco – apéro du 25 juin", déposée lors de la séance du 30 août 2021 et non développée (texte suit).
7. Interpellation du groupe POP intitulée "Accessibilité des places de jeux aux personnes à mobilité réduite", déposée lors de la séance du 30 septembre 2021 et non développée (texte suit).

8. Projet d'arrêté du groupe PS visant à instaurer un registre des liens d'intérêts des membres du Conseil général et du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le Règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, déposé lors de la séance du 30 septembre 2021 et non développé (texte suit).
9. Interpellation du groupe Les Vert-e-s intitulée "Protection des haies et bosquets", déposée lors de la séance du 30 septembre 2021 et non développée (texte suit).
10. Motion populaire pour une économie circulaire engagée et la prise en compte des acteur·trice·s économiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds (texte suit).
11. Question du groupe PLR intitulée "Fermetures d'offices postaux", déposée lors de la séance du 28 octobre 2021 et non développée (texte suit).
12. Interpellation du groupe Les Vert-e-s au sujet des cyberattaques de collectivité publiques, déposée lors de la séance du 28 octobre 2021 et non développée (texte suit).
13. Motion interpartis des groupes Les Vert-e-s, POP, PVL et PS pour évaluer les objectifs de limitation des émissions de CO2 et indirectement de méthane par la Ville, déposée lors de la séance du 28 octobre 2021 et non développée (texte suit).

Alexandre Houlmann
Président du Conseil général

Interpellation du groupe Les Vert-e-s "Écriture inclusive"

Le groupe des Vert-e-s fait part de son grand étonnement en lisant divers écrits officiels de notre Commune. En effet, il est rare que l'écriture inclusive y soit appliquée.

Petit exemple, sous l'onglet Ville officielle/Autorités il n'y a que des représentants, des suppléants... pas de représentantes, de suppléantes. Dans les rapports de commission, il est rarement fait mention de potentielles habitantes, citoyennes, représentantes politiques, ni de présentes et d'excusées à la séance.

Le groupe des Vert-e-s pense qu'il est temps de s'aligner sur le Conseil d'État du Canton de Neuchâtel qui a arrêté, le 25 novembre 2015, un Règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes. Il serait plus correct de parler de genres plutôt que de sexes.

Le masculin n'est pas neutre. Si une femme dit qu'elle ne se sent pas concernée, quand on dit "Bonjour à tous", elle ne sent pas concernée. Bien sûr, si un homme dit qu'il ne se sent pas concerné par un "Bonjour à toutes", il ne se sent pas concerné non plus.

"Si une personne utilise toujours certains mots pour décrire le monde, elle finira par le voir différemment d'une personne qui utilise d'autres mots"; article du Temps le 16.08.21 "Comment le langage brouille nos représentations du genre", par Sandrine Zufferey, professeure ordinaire de linguistique française à l'Université de Berne et Pascal Gygax, qui dirige l'équipe de psycholinguistique et psychologie sociale appliquée de l'Université de Fribourg. Ce dernier est d'ailleurs venu le 27 février 2018 au Club 44 pour donner une conférence sur "Les femmes et les hommes et le langage inclusif ; quel impact sur nos représentations". On peut – vous pouvez – l'écouter sur la médiathèque du Club 44.

Écrire des textes en langage inclusif requiert au début un peu de gymnastique, mais c'est un défi qui a du sens. Le groupe des Vert-e-s salue au passage le document du plan de législation qui a pris soin d'utiliser un langage inclusif, ce qui démontre que c'est parfaitement possible.

"Le langage inclusif ne se réduit ainsi pas à une série de complications inutiles ajoutées à la langue française, ni à des attaques organisées visant à la défigurer, voire à la rendre inutilisable. Il consiste simplement en une série de solutions mises en œuvre par des groupes de personnes diverses, qui ne

se sentent pas représentées par le masculin par défaut, et qui souhaitent que le français reste une langue vivante, égalitaire, moderne, capable de refléter les changements sociaux fondamentaux qui ont lieu (très) lentement, mais sûrement." S. Zufferey et P. Gygax.

Le groupe des Vert-e-s interpelle donc le Conseil Communal pour savoir s'il a l'intention de changer cet état de fait, s'il a l'intention à l'avenir de produire des textes en langage inclusif de même que l'administration communale, et s'il a l'intention d'adopter un règlement analogue à celui du Canton "Règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes", reformulé "... qui respecte l'égalité des genres".

ANNEXE : pointeur sur le règlement du Canton :
<https://rsn.ne.ch/DATA/programm/books/rsne/pdf/152112.pdf>

Pour le groupe des Vert-e-s : Béatrice Thiérmard-Clémentz, Aline Jaquet-Tissot, Laure Lalive Todeschini, Grégory RoCHAT, Christian Piguet

Interpellation non urgente POP

12^e Unesco – apéro du 25 juin

Lors de la célébration du 12^e de l'Unesco, un apéro a été organisé. Ce dernier a pris la forme d'une rencontre VIP entre le Conseil général, le Conseil communal de la Ville et le Conseil communal du Locle sur la Place du Marché. Cette rencontre, tant par sa forme – d'apéro dinatoire privé surveillé par Securitas – que par son emplacement – la Place du marché semi-privatisée pour l'occasion – a suscité plusieurs critiques de la part de la population. Il est important que le Conseil communal ne creuse pas un fossé entre la population et les autorités de la Ville. Nous sommes tout à fait conscient-e-x-s que les modalités de cet apéro ont été déterminées par les conditions sanitaires, mais n'aurait-il pas été intéressant de repousser cet apéro à une période plus propice, afin de faire un événement pouvant réunir davantage de monde ? Il nous semble important que le Conseil communal fasse attention, dans la préparation de ce genre d'événement, d'éviter des formes excluant la population tout en occupant un endroit central et de rencontres majeures de notre Ville.

Pour le POP : Lara Zender

Interpellation du groupe POP

"Accessibilité des places de jeux aux personnes à mobilité réduite"

En 2019, la Ville de Neuchâtel a installé une nacelle balançoire pour personnes à mobilité réduite dans la place de jeux du Jardin anglais (cf. article ArcInfo du 30 août 2019).

Où en est la Ville de La Chaux-de-Fonds dans ses réflexions relatives à l'accessibilité des places de jeux aux personnes à mobilité réduite, notamment dans l'optique de la rénovation de certaines places de jeux ?

Pour le groupe POP : Cyril Babando

Proposition du groupe socialiste concernant un projet d'arrêté relatif aux liens d'intérêts

PROJET

Arrêté

visant à instaurer un registre des liens d'intérêts des membres du Conseil général et du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le Règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

(du...)

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds,

Arrête :

Article premier :

Le Règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds du 2 juillet 2019 est modifié comme suit :

Registre des liens d'intérêts

Art. 24/a.- ¹ La Commune de La Chaux-de-Fonds tient un registre des liens d'intérêts des membres et des membres suppléants du Conseil général ainsi que des membres du Conseil communal.

² Les membres et les membres suppléants du Conseil général ainsi que les membres du Conseil communal indiquent, lors de leur entrée en fonction, à la Chancellerie communale :

a) leur activité professionnelle ;

b) leurs fonctions au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations et d'établissements suisses ou étrangers, de droit public ou de droit privé ;

c) leurs fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts suisses ou étrangers ;

d) leurs fonctions au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes ;

e) leurs fonctions publiques.

³ Pour les membres du Conseil communal, les activités exercées en fonction au titre d'une délégation ou d'une représentation officielle ne sont pas considérées comme un lien d'intérêt.

⁴ Les modifications qui interviennent en cours de législature sont portées sans délai à la connaissance de la Chancellerie communale.

⁵ La Chancellerie communale tient le registre des liens d'intérêts des membres et des membres suppléants du Conseil général ainsi que du Conseil communal.

⁶ Le registre ainsi que la liste des délégations et représentations officielles sont publics.

Article 2.-

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et de sa ratification par le Conseil d'État.

Pour le groupe socialiste : Monique Gagnebin, Silvia Locatelli, Pierre-Alain Borel

Interpellation du groupe des Vert-e-s : protection des haies et bosquets

Conscient-es du rôle et de l'importance des arbres dans la lutte contre le réchauffement climatique, le groupe des Vert-e-s s'interroge sur le sort réservé sur le territoire communal aux haies et aux bosquets protégés en vertu de l'Arrêté cantonal concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines du 19 avril 2006.

En effet, des récents travaux ont eu lieu et sont encore actuellement en cours de long du chemin de la Fusion (No9 bien-fonds 2024 du cadastre des Eplatures) dans le cadre desquels une haie et des bosquets, pourtant en partie protégés, ont été purement et simplement éradiqués par les promoteurs.

D'après les informations dont le groupe dispose, le **maintien "intact"** d'une partie de la haie et de deux parties du bosquet protégées avait pourtant été posé par le Canton comme condition de l'octroi d'une dérogation à l'Arrêté.

De même, il avait été demandé à l'entreprise en charge des travaux de délimiter ces éléments protégés de la haie et des bosquets sur le terrain avant le début des travaux, de façon à en assurer la protection.

Dans les faits, les travaux ont démarré par un défrichage massif y compris de tous les arbustes, rejets, arbrisseaux dans les zones protégées – seuls quelques arbres sont demeurés sur pied – alors que ces dernières devaient rester **intactes**, selon la décision du département et la définition de l'Arrêté. Les espaces à préserver n'ont été délimités par des banderoles de chantier **qu'après** que les coupes ont été effectuées. Donc, lorsque des éléments sont protégés, on les coupe d'abord et on les protège ensuite !

Dans ces conditions, le groupe des Vert-e-s interpelle le Conseil communal quant :

1. à la mise en place de mesures concrètes pour assurer le respect de l'Arrêté cantonal concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines du 19 avril 2006 sur le territoire de la Commune et la possibilité de réaliser un recensement des haies et des bosquets méritant d'être protégés. Cela permettrait en effet aux projets de construction d'intégrer ces éléments et d'être pensés en fonction de ce qui doit absolument être préservé pour maintenir la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique.
2. à la mise en place de mesures pour que, dans les zones protégées recensées en Ville, les propriétaires respectent l'Arrêté afin d'éviter que, par le défrichage systématique des rejets et arbustes, ceux-ci puissent tenter de soustraire leur terrain de la zone protégée pour mieux le valoriser.
3. aux mesures que le Conseil Communal compte mettre en place pour assurer un suivi des permis de construire qui évite de déboucher sur une "gabegie" comme celle qui ne peut plus être que constatée à Fusion 9.

4. aux garanties qui pourraient être données qu'à l'avenir ce type de négation de la protection de nos haies et de nos bosquets n'interviendra plus et que les autres arbres qui bordent encore le chemin de la Fusion seront, dans toute la mesure du possible, préservés.

Pour le groupe des Vert-e-s : Jean-Emmanuel Lalive, Laure Lalive Todeschini, François Perret, Ilinka Guyot, Grégory RoCHAT, Nathalie Tissot, Sven Erard

Motion populaire communale

Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 117g et suivants de la Loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent au Conseil général de la Commune de La Chaux-de-Fonds d'enjoindre le Conseil communal de lui adresser un rapport d'information (ou un rapport accompagné d'un projet de règlement ou d'arrêté) sur

MOTION POPULAIRE pour une économie circulaire engagée et la prise en compte des acteur-trice-s économiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

À l'heure où l'on parle assidûment d'économie circulaire/résidentielle, les motionnaires prient le Conseil communal d'étudier la mise en place d'une économie circulaire engagée et de processus qui la portent. Dans cette réflexion puis action, ils l'incitent à prendre systématiquement en compte les acteur-trice-s économiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Motivation

Ce sont les récents développements constatés lors de la réalisation muséographique et communicationnelle du MUZOO qui sont à l'origine de cette motion.

Le 11 mars 2020, un groupe d'une douzaine de professionnel-le-s de la communication rencontraient le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds in corpore après l'affaire du troll et l'attribution du mandat à une entreprise de communication veveysanne.

À la suite de cette séance, ces professionnel-le-s ont créé un site Internet www.creatifs2300.ch et une adresse générique (info@creatifs2300.ch) permettant une diffusion rapide et sûre des appels d'offres.

En juillet 2020, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a d'ailleurs utilisé ce moyen pour les interpeller et leur proposer de travailler sur une stratégie visant à la domiciliation et la promotion de la Cité, avec délai au 15 août 2020 pour restitution d'un premier projet. Le 21 janvier 2021, ils reçurent une lettre – seule rétribution pour leur engagement – leur annonçant la suspension du processus.

En juillet 2021, ils ont appris qu'une autre entreprise de communication vaudoise, yverdonnoise cette fois, avait été mandatée pour la muséographie et la communication visuelle du futur MUZOO, mandat doté d'un crédit de CHF 998'000.-, une somme partie en terre romande sans que les professionnel-le-s de la communication chaux-de-fonnier-ère-s aient pu participer au premier processus de sélection des mandataires. C'est par la presse qu'ils l'ont appris.

Que ce soit pour le secteur de la communication comme pour les autres secteurs économiques de la Ville, il nous paraît grand temps de réfléchir et d'agir en faveur d'une économie circulaire, privilégiant – tant et aussi longtemps que les compétences professionnelles existent en Ville – les forces vives du lieu. L'objectif ? Contribuer à les garder sur place, plutôt que de les contraindre à trouver un espace de travail et de vie plus clément hors de la Ville.

La mise en place d'une économie circulaire devrait s'accompagner de règles et de processus clairs et transparents tant pour les autorités et l'administration que pour les acteur·trice-s économiques du lieu.

Première personne signataire de la motion populaire communale : Corinne Chuard

Question : Fermetures d'offices postaux

La Commune a-t-elle cherché à préserver les offices postaux qui ferment cette année en Ville ; à la Charrière en mars 21 et aux Eplatures à la fin de ce mois ?

Ainsi, la population vivant aux deux extrémités de la Ville n'aura d'autre alternative, pour certains services postaux, que de se rendre au centre-ville.

Les offres des commerces, en l'occurrence de la Migros, censés remplacer les offices postaux fermés sont en effet nettement moins étoffés, en particulier les paiements qui ne peuvent plus se faire que par carte de crédit ou les retraits limités à CHF 500.-, pour autant que le partenaire ait suffisamment d'argent liquide en caisse. Le conseil postal, lui, sera délivré par des employés de la Migros qui, de toute évidence, ne seront pas à même de répondre aux multiples questions quotidiennes qui sont le lot des employés postaux. Nos aînés et ceux qui maîtrisent mal notre langue et qui vivent dans ces parties de la Ville seront donc les premiers préjudicés et, à leur écoute, l'on comprend qu'ils ont de la peine à accepter ces fermetures alors que La Poste affiche des bénéfices annuels importants.

Pour le groupe PLR : Blaise Courvoisier

Interpellation au sujet des cyberattaques de collectivité publiques

Suite aux cyberattaques survenues récemment à Rolle, à Montreux, chez des PME et au SECO, nous aimerions savoir ce que le Conseil communal a prévu comme mesures préventives d'une éventuelle attaque des données informatiques de la Ville et de ses habitant-e-s. Compte tenu des risques existants pour l'économie avec la numérisation croissante des données et les graves conséquences encourues pour les finances publiques d'une part et la réputation des collectivités publiques d'autre part, il apparaît que les technicien-ne-s ne peuvent être seul-e-s à organiser la prévention. Les politicien-ne-s doivent être en mesure de définir les mesures préventives, la responsabilité et de dire qui paie – investit ! – pour la sécurité de la Ville et de ses habitant-e-s.

Les questions suivantes doivent aussi être débattues :

- Quelle est la quantité de données stockées sur le cloud ?
- Sécurité des données stratégiques ? Sont-elles stockées sur le cloud ?
- Politique de sécurité des systèmes informatiques (Sien) ? Se cacher derrière le fait que tout l'informatique a été délégué au Sien traduit une

certaine naïveté, un manque de sérieux et ouvre la porte à un bricolage inadmissible.

- Information des collaborateurs et collaboratrices de la Ville : risque de négligence ? Limitation des accès aux seules personnes concernées ? Comment les bonnes pratiques en matière d'informatique sont-elles diffusées aux employé-e-s de la Ville ?

- Quelle est l'articulation de fonctionnement entre la Commune et le Canton via le Sien ?

- Le Conseil communal (et/ou le Sien) en cas de cyberattaque a-t-il mis en place une procédure d'annonce ? Centre national de cybersécurité ? Si une demande de rançonnage devait survenir, quelle en serait la procédure ?

- Le Conseil communal compte-t-il écrire au Conseil fédéral pour demander que des investissements importants soient réalisés pour améliorer la cybersécurité en Suisse ?

Pour les Vert-e-s : Jean-Jacques Tritten

Motion interpartis pour évaluer les objectifs de limitation des émissions de CO2 et indirectement de méthane par la Ville

"Nous prions le Conseil communal d'étudier les conditions permettant la formulation d'objectifs visant à limiter les émissions de CO2 et indirectement de méthane (CH4) aux horizons 2025 et 2030"

Dans le contexte de l'accord de Paris signé en avril 2016, du Plan cantonal mis en consultation par le Conseil d'État en février 2021 et malgré le rejet par le peuple de la Loi CO2 en juin 2021, dont des éléments de cette loi devront de toute façon être appliqués, et enfin suite au rapport du GIEC du 9 août 2021, il nous apparaît indispensable que les autorités communales agissent en cohérence. Les événements climatiques de l'été 2021 (dôme de chaleur, incendies, violences des précipitations, inondations) nous renforcent dans l'idée qu'on ne peut plus attendre. Le CO2 et le méthane issu de l'extraction du gaz naturel, comme puissants gaz à effet de serre, ont un coût environnemental qui va croissant et dont on ne peut faire abstraction. Rappelons que la motion "Plan Climat" proposée par le POP, le PS et Les Vert-e-s a été acceptée par le Conseil général en avril 2019 et qu'un postulat du POP en mars 2020 demandait une vision globale des véhicules.

Nous demandons que la Ville établisse des objectifs clairs premièrement de réduction des émissions de CO2 (isolation des bâtiments, parc automobile

(réduire ?), fonctionnement (plus efficient) de l'administration) et deuxièmement de diminution de l'utilisation de gaz naturel qui, idéalement, devraient être intégrés dans le Plan communal des énergies. Cela comprendrait, entre autres, l'étude d'un crédit d'investissement pour des bornes électriques, d'être renseignés sur la mise en œuvre de l'hydrogène vert par Vadec, d'un programme d'installation de panneaux photovoltaïques et, enfin, de l'installation de pompes à chaleur (air-eau) pour les bâtiments publics. Le Conseil communal est prié de présenter un rapport sur l'état des travaux, des objectifs chiffrés et des mesures mises en œuvre.

Quant au parc automobile de la Ville, pour corroborer le postulat du POP de mars 2020, l'étude doit comporter l'état actuel du parc, la durée de vie estimée des véhicules (horizons de remplacement) et les mesures limitant la mise en circulation de tout nouveau véhicule communal ne répondant pas aux normes anti-pollution agréées (OFROU, ATE) sachant, d'une part, que les normes produites par les fabricants sont systématiquement faussement favorables et que, d'autre part, les normes Euro 6 ne peuvent être acceptées telles que présentées. Les seules exceptions doivent être documentées sur la base d'indicateurs objectivement vérifiables issus d'études documentées. Ces exceptions devraient donner lieu, au moins, à des compensations du CO2 émis (Myclimate par exemple).

La mise en œuvre de cette motion devrait se faire sans délai par respect pour les générations futures, ce qui permet de donner un signal positif à la population et d'être exemplaire quant à la réactivité, surtout dans un contexte d'accélération des effets du dérèglement climatique.

C'est aussi l'occasion au Conseil communal de renseigner le Conseil général sur l'état d'avancement des travaux suite à l'acceptation de la motion d'avril 2019 sur l'établissement d'un Plan climat.

Pour le groupe Les Vert-e-s : Jean-Jacques Tritten

Pour le groupe POP : Julien Gressot

Pour le groupe des Vert'libéraux : Brigitte Leitenberg

Pour le groupe PS : Patrick Jobin